Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250327-DEL202503ACRA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvianne TURCHETTI, Vice- Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN, Thierry VERGER, Jeannine LIABEUF, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER.

ABSENTS : Cécile BRIEL donne pouvoir à Magali GUILLOT.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres
en exercice : 17
Présents : 10
Votants : 9

DEL 2025 03 Approbation du compte administratif – Résidence autonomie 2024
(Votée à l'unanimité)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-31, L2211-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à R2342-12.

Vu le budget primitif 2024,

La Présidente expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024. Madame Magali GUILLOT, Présidente du CCAS ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Madame Sylviane TURCHETTI, conformément à l'article L2121-14 du code des collectivités territoriales.

La présidente ayant préalablement quitté la salle des débats,

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif du budget de la résidence autonomie Gai Soleil de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- Section d'exploitation

Dépenses : 208 828.10 €

Recettes : 200 022.17 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250327-DEL202503ACRA-DE

Résultat de l'exercice 2024 : - 8 805.93 €

Report excédent antérieur : 76 842.17€

Résultat définitif 2024 : 68 036.24€

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 27 mars 2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER

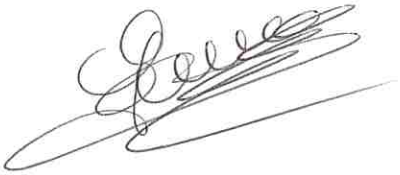

La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355